DLP 28-11-89159659



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
REGION MIDI-PYRENEES
ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. 61. 24. 06. 51

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRÉNÉES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2063

PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 150F

BULLETIN N° 16 DU 21 NOVEMBRE 1989

CEREALES

BLE - ORGE D'HIVER

Stade végétatif

Les semis d'Octobre de blé et d'orge les plus précoces sont actuellement au stade **2 à 3 feuilles**. Cette situation ne représente toutefois qu'un faible pourcentage des emblavements. **Dans les autres cas, les plus nombreux** (semis qui ont débuté à compter de la 2ème semaine de Novembre et se poursuivent encore d'ailleurs), les cultures sont **en cours de levée.**

RAVAGEURS DIVERS

Situation

Pucerons vecteurs de la Jaunisse nanisante de l'orge

La présence de pucerons est observée sur les cultures levées ; l'espèce *Rhopalosiphum padi*, principale vectrice de la virose, est largement majoritaire.

Les observations effectuées en commun par l'I.T.C.F. et le S.P.V. (cf. notre dernier bulletin n° 15 du 17 Octobre) nous indiquent par ailleurs :

- une infestation de pucerons quasi généralisée sur les repousses de céréales et autres graminées,
- un faible pouvoir infectieux des pucerons, mesuré par un test spécifique au laboratoire.

Noctuelle des graminées - Cirphis

La présence de chenilles de troisième génération de cette noctuelle est observée depuis le courant du mois d'Octobre sur prairies essentiellement, mais également dans des parcelles de céréales levées.

Ces chenilles, de couleur verdâtre à noirâtre avec trois ligne longitudinales blanchâtres et d'une taille pouvant atteindre 3,5 cm, sont surtout signalées dans le Nord Toulousain, les côteaux du Gers, l'Astarac et la Bigorre.

Les régions où les chenilles de deuxième génération ont sévi au cours du mois d'Août dernier, dans les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées (notamment le Couserans, le Volvestre et le Comminges), sont particulièrement à surveiller.

Zabre des céréales

Les premiers dégâts de larves de ce ravageur qui sévit assez régulièrement dans notre région depuis quelques saisons (cf. notre bulletin n° 2 du 31 Janvier) sont observés en divers secteurs depuis quelques jours.

Préconisation

Cas des parcelles au stade 1 à 3 feuilles où les pucerons sont observés seuls

Un traitement systématique est déconseillé.

Une surveillance attentive est indispensable ; n'intervenir que dès l'observation d'au moins 1 puceron par plante sur 10 à 15 % des pieds.

Utiliser l'un des produits du dépliant "Protection des Céréales" *adressé avec notre dernier bulletin n° 15 du 17 Octobre, à la rubrique* "Lutte contre les ravageurs à l'automne".

Cas des parcelles où sont observées les chenilles de Cirphis

Réaliser immédiatement une intervention avec l'un des produits signalés au chapitre précédent, en multipliant la dose par 1,6 fois.

Cas des parcelles où les dégâts de Zabre sont observés

Ajouter au produit éventuellement utilisé pour lutter contre les ravageurs indiqués aux chapitres précédents un produit associant l'endosulfan et le parathion (DRIFENE AP ou EKADRINE PE à 0,75 l/ha).

948 ☞

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES. Le Directeur-Gérant : D. CALLU. C.P.P.A.P. N° 532 AD

COLZA

Stades végétatifs Ils s'échelonnent du stade **1-2 feuilles à 6-8 feuilles**, selon les dates de semis et les départements.

GROSSE ALTISE - BARIS

Situation Des adultes de ces deux ravageurs sont régulièrement notés dans le réseau de piégeage mis en place depuis la levée des cultures.

Préconisation ***Surveiller les parcelles n'ayant pas reçu de protection insecticide au semis.***
Dans ces parcelles, où plus de 30 captures cumulées d'adultes de Grosse Altise sont notées dans une cuvette jaune en quelques jours, intervenir avec l'un des produits du tableau ci-après. A noter qu'aucune intervention spécifique contre le Baris n'est à envisager.

Liste des produits utilisables contre les adultes de Grosse Altise du colza

Matière active	Produit commercial	Dose/ha de P.C.
Alphaméthrine	FASTAC	0,15 l
Biphenthrine	TALSTAR	0,07 l
Cyfluthrine	BAYTHROID	0,3 l
Cyperméthrine	CYMBUSH, KAFIL SUPER Nombreux P.C. (1)	0,25 l 25 g ma/ha
Deltaméthrine	DECIS CE, DECIS RU DECIS FLO	0,2 l
Endosulfan	Nombreux P.C. (1)	250g ma/ha
Esfenvalérate	SUMI ALPHA	0,6 l
Fenvalérate	SUMICIDIN 10	0,5 l
Fluvalinate	MARVIK	0,2 l
Lambda-cyalothrine	KARATE	0,15 l
Lindane Lindane huileux	Nombreux P.C. (1)	200g ma/ha
Malathion	Nombreux P.C. (1)	1,5 l ou 1,5 kg
Méthidathion	ULTRACIDE 20 bouillie ULTRACIDE 20 liquide	1,25 kg
Parathion éthyl et méthyl	Nombreux P.C. (1)	200g ma/ha
Parathion huileux	Nombreux P.C. (1)	200g ma/ha
Tralométhrine	TRACKER 108 EC	0,065 l
Endosulfan + Parathion éthyl	DIFRENE AP EKADRINE PE	0,75 l
Lindane + Parathion éthyl	SOPRAGAM TYPHOLINE GAMMA 50	1 l 3 l
Lindane + Parathion méthyl	PARALINDEX	1,75 l
Phosalone + Parathion méthyl	FORTENE TAXYLONE	0,75 l 0,75 l

(1) La dose de matière active/ha mentionnée correspond à la dose de matière la plus fréquente. Avant toute utilisation, vérifier la dose de produit commercial autorisée sur l'étiquette.